

N° Acte : 2024/25	SEANCE DU 12 AVRIL 2024
<p><u>Date de convocation :</u> 12/04/2024</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 12/04/2024</p> <p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>- en exercice : 19 - de présents : 12 - de votants : 15 dont pouvoirs : 3</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Madame Mathilde DE CORBIÈRE</p>	<p>L'an deux mil-vingt-quatre, le vendredi 12 avril à douze heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Alexandre BERTY, Maire.</p> <p><u>Étaient présents :</u></p> <p>Monsieur Alexandre BERTY; monsieur Jean-Louis DAUMAS ; madame Mathilde DE CORBIÈRE ; madame Isabelle FRENEHARD ; monsieur Lionel GRAFF ; monsieur Aurélien HAGGIAG ; monsieur Antoine HAMON ; monsieur Jean-Marie JOLY ; madame Christine LESAGE ; madame Marie-Paule LEVEQUES ; madame Elise MACKOWIAK ; monsieur Jean-Baptiste NIGER</p> <p><u>Absents excusés représentés :</u></p> <p>Monsieur Bertrand OLIVETTI avec pouvoir à monsieur le Maire Monsieur Hervé GIRARD avec pouvoir à Madame Elise MACKOWIAK Madame Maryse DONNET-MERIEL avec pouvoir à monsieur Aurélien HAGGIAG</p> <p><u>Absents excusés :</u> Madame Nadine GARDIE</p> <p><u>Absents non excusés :</u> Monsieur Joël BREARD ; madame Christine GESLAIN ; monsieur Willem PRIOU</p>

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CASINO MUNICIPAL
DE SANTAUBIN-SUR-MER**

Monsieur le Maire expose, que conformément à l'article L1411-7 du CGCT, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public. Les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante doivent lui être transmis quinze jours au moins avant sa délibération.

Dans le cadre de la procédure de renouvellement de la concession de service public pour l'exploitation du casino de Saint-Aubin-sur-mer, un rapport ainsi que les pièces relatives à la convention de délégation du service public du casino de Saint-Aubin-sur-mer ont été adressés aux conseillers municipaux en date du 27 mars 2024 en prévision de la réunion du conseil municipal de ce jour.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver le choix de la Société Anonyme du Casino Municipal de Saint-Aubin-sur-mer comme concessionnaire de service public pour la gestion du casino de la commune,
- D'approuver le bail et le contrat de concession de service public à intervenir entre la Commune et la SA du Casino Municipal de Saint-Aubin-sur-mer,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer le bail et le contrat de concession de service public et à effectuer toutes les formalités nécessaires à la finalisation de la procédure de mise en concurrence.

Vu les dispositions du code de la sécurité intérieure sur les casinos de jeux ;
Vu les dispositions des articles L 3120-1 et suivants du code de la Commande publique ;
Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'Arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;
Vu le rapport soumis à l'approbation du Conseil Municipal ;
Vu les pièces jointes en annexe au présent rapport ;

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, à l'unanimité :


- **APPROUVE** le choix de la Société Anonyme du Casino Municipal de Saint-Aubin-sur-mer comme concessionnaire de service public pour la gestion du casino de la commune,
- **APPROUVE** le bail et le contrat de concession de service public à intervenir entre la Commune et la SA du Casino Municipal de Saint-Aubin-sur-mer,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le bail et le contrat de concession de service public et à effectuer toutes les formalités nécessaires à la finalisation de la procédure de mise en concurrence.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Alexandre Berty,


Maire de Saint-Aubin-sur-Mer.